

**PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-SULPICE  
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

**Le 9 mars 2015**

Séance régulière du Conseil tenue le 9 mars 2015 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était absent Monsieur Denys Spénard

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés. 2015-46**

**ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador  
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Yvon Dumesnil, Dossier direction générale, accumulation neige intersection BDL et N-Dame (pointe MTQ)

**PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2015 – POUR ADOPTION**

**Rés. 2015-47**

**PROCÈS-VERBAL**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Le procès-verbal du mois de février 2015 tel que rédigé.

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

**Rés. 2015-48**

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault  
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

**COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.**

**Rés. 2015-49**

**COMPTES & FACTURES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard  
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet  
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :  
Tous les comptes présentés soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 350,084.82\$ (Chèques fournisseurs 18673 à 18773).

**DOSSIERS EN COURS**

1o Ministère de la Justice – Célébrant compétent à célébrer les mariages

**Rés. 2015-50**

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE – CÉLÉBRANT COMPÉTENT À CÉLÉBRER LES MARIAGES**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice recommande au Ministre de la Justice de désigner, en vertu de l'article 366 du *Code Civil du Québec*, à titre de célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles dans les limites territoriales de la Municipalité de Saint-Sulpice, Monsieur Michel Champagne, Maire et les conseillers Messieurs Maurice Prud'homme, Steve Mador et Simon Bédard.

2o Dossier desserte policière – embauche d'une ressource externe – Autorisation de dépenses

**Rés. 2015-51**

**DOSSIER DESSERTE POLICIÈRE – EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EXTERNE –  
AUTORISATION DE DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la résolution 14-208 autorisant un montant préliminaire n'excédant pas un montant de 1,000.\$ qui sera annulé par l'adoption de la présente résolution

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels afin d'assister la municipalité dans la préparation du dossier concernant la desserte policière sur le territoire de la Municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Trak Investigations et autorise la Directrice Générale à signer ladite offre de Service.

De plus, le Conseil Municipal autorise un montant n'excédant pas 3,000.\$ pour réalisation de ce dossier

3o Fête Nationale – BEM Feux d'artifice inc. – Acceptation de l'offre de services

**Rés. 2015-52**

**FÊTE NATIONALE - BEM FEUX D'ARTIFICE INC. – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE  
SERVICES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de service de BEM feux d'artifice pour les festivités de la Fête Nationale, le tout pour un montant de 5,000.\$ plus taxes applicables.

4o FADOQ – Contrat Social – Qualité de vie des personnes âgées

**Rés. 2015-53**

**FADOQ – CONTRAT SOCIAL – QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES AÎNÉES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal reconnaît qu'il a une responsabilité collective d'avoir une qualité de vie adéquate à toutes les personnes âgées du Québec,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal s'engage à prévoir l'impact de toutes ses décisions, pratiques, choix de gestion et relations sur la qualité de vie des personnes âgées, et à faire en sorte que ses actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour toutes les personnes âgées.

Que le Conseil Municipal s'engage à respecter l'intégrité morale et physique des personnes âgées dans toutes leurs actions

Que le Conseil Municipal s'engage à reconnaître sa responsabilité collective envers les personnes âgées pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société.

Que le Conseil Municipal s'engage à contribuer dans la mesure de ses capacités, à titre d'intervenant de la société civile, à mettre en oeuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux personnes âgées.

5o GALOP - Résolution d'appui pour la reconduction du programme AccèsLogis Québec

**Rés. 2015-54**

**GALOP - RÉOLUTION D'APPUI POUR LA RECONDUCTION DU PROGRAMME  
ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;  
**ATTENDU QUE** des ménages de notre municipalité de [nom de la municipalité] ont des besoins de logements abordables;  
**ATTENDU QUE** le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;  
**ATTENDU QUE** le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;  
**ATTENDU QUE** la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;  
**ATTENDU QUE** le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;  
**ATTENDU QUE** ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;  
**ATTENDU QUE** le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Steve Mador

**ET APPUYÉ PAR** Monsieur Pierre Imbault

**ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

60 Subvention annuelle – Reconnaissance d'organismes année 2015 – Ajout

**Rés. 2015-55**

**SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISMES ANNÉE 2015 - AJOUT**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Pierre Imbault

**ET APPUYÉ PAR** Monsieur Steve Mador

**ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2015 pour une subvention de 400.\$ sont les suivants : Association des pompiers volontaire de Saint-Sulpice

*Avenue Justice Alternative*

Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice

Cercle des fermières de St –Sulpice

*Chevalier de Colomb de Saint-Sulpice*

*Club de L'Amitié*

Club Quad les Randonneurs

GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice

Maison des jeunes de Saint-Sulpice

*Service des Loisirs de Saint-Sulpice*

Société Saint-Vincent de Paul

70 Adoption du Règlement numéro 311 – Règlement pour frais de refinancement des règlements numéros 246, 250-1 et 283

**Rés. 2015-56**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 311 – RÈGLEMENT POUR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 246, 250-1 ET 283**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Maurice Prud'homme

**ET APPUYÉ PAR** Monsieur Steve Mador

**ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le Règlement portant le numéro 311-1 intitulé « Règlement pourvoyant à l'approbation d'un montant de 8,870.\$ pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéro 246, 250-1 et 283 » soit adopté

80 Adoption du Règlement numéro 312 – Règlement concernant la délégation, au Secrétaire-Trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit

**Rés. 2015-57**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 312 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION, AU SECRÉTAIRE TRÉSORIER, DU POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Règlement portant le numéro 312-1 intitulé « Règlement concernant la délégation, au Secrétaire-Trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit » soit adopté

9o Seigneurie de L'Ile Ronde – Autorisation de visite de la Chapelle de L'Ile Bouchard – Renouvellement de l'entente

**Rés. 2015-58**

**SEIGNEURIE DE L'ILE RONDE – AUTORISATION DE VISITE DE LA CHAPELLE DE L'ILE BOUCHARD – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'Autoriser la *Seigneurie de l'Ile Ronde inc.* à effectuer des visites de la Chapelle de l'Ile Bouchard le tout selon les modalités prévues à l'entente à être signée entre les parties pour la saison estivale 2015.

De plus, autorisation est aussi donnée à Monsieur le Maire ou le Marie-suppléant et la Directrice Générale à signer ladite entente

10o MRC de L'Assomption – Oléoduc énergie est – Demande de position et résolutions d'appuis

**Rés. 2015-59**

**MRC DE L'ASSOMPTION – OLÉODUC ÉNERGIE EST – DEMANDE DE POSITION ET RÉSOLUTIONS D'APPUIS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sulpice a voté une résolution portant le numéro 14-246 qui demande au gouvernement du Québec de confier immédiatement et sans autre délai au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un mandat le plus large possible afin qu'il puisse évaluer l'ensemble des impacts du projet Énergie Est de TransCanada, incluant notamment la contribution globale du projet Énergie Est (et les activités qu'il suppose en amont ou qui lui sont corrélatives) aux émissions de gaz à effet de serre et, conséquemment, sur les changements climatiques qui en découlent.

ATTENDU QUE les changements climatiques qui seront générés par l'extension de l'exploitation des sables bitumineux que permettrait le projet Énergie Est entraîneront des conséquences économiques défavorables pour la production agricole, le développement de nos industries et la pérennité de nos communautés, en plus d'occasionner de nombreux inconvénients et menaces pour la sécurité et la santé de nos populations.

ATTENDU QUE la MRC de l'assomption, lors de sa dernière rencontre, tenue le 25 février 2015, a estimé que le projet de l'oléoduc était « inacceptable dans sa forme actuelle » et qu'elle avait l'intention de se présenter aux audiences publiques de l'Office national de l'énergie (ONÉ).

ATTENDU QU'un rapport de consultation intitulé *Les impacts du projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada dans la MRC d'Autray* a été présenté à la MRC d'Autray, le 7 janvier 2015, par monsieur J. Harvey, expertises-conseils en énergie et développement durable et Écogestion, services-conseils en urbanisme, en environnement et en gestion intégrée de l'eau, et que ce rapport de 104 pages avait, entre autres, comme objectif de rendre disponibles des informations objectives pour le public et les élu-e-s municipaux, tel que l'extrait suivant en rend compte : *Nous tentons d'exposer, de façon neutre et impartiale, les deux côtés de la médaille de sorte que les élus puissent plus facilement analyser les tenants et aboutissants du projet et prendre les décisions qui leur reviennent.* (Rapport, p. 16)

ATTENDU QUE suite à l'examen de ce rapport les élu-e-s de la MRC d'Autray lors d'une rencontre tenue le 4 février 2015 ont voté, à l'unanimité, une résolution à l'effet que ce projet n'était pas dans l'intérêt des citoyens et citoyennes de cette MRC et qu'il ne devait donc pas être autorisé, eu égard, entre autres raisons, aux dangers pour les sources d'eau potable qu'il représente et ses conséquences sur l'agriculture.

ATTENDU QUE dans un domaine connexe où la protection des sources d'eau potable est aussi en cause, soit celui de l'exploitation du gaz de schiste, le BAPE, après l'examen d'une preuve scientifique importante et de nombreuses auditions, a conclu que l'exploitation et l'exploration du gaz de schistes ne devaient pas être envisagées compte tenu, entre autres, des risques pour les sources d'eau potable.

ATTENDU QU'il est nécessaire, voire impératif, qu'un projet d'envergure et qui présente de nombreux enjeux tant économique, social qu'environnemental, comme celui de TransCanada, soit également soumis au BAPE.

ATTENDU QUE les MRC de L'Assomption et d'Autray regroupent plus de 21 municipalités locales.

ATTENDU les nombreux résolutions et/ou règlements s'opposant soit au tracé soit au projet Énergie Est de TransCanada qui ont été adoptés par de nombreuses municipalités faisant partie de ces deux MRC.

ATTENDU QU'il est souhaitable, voire nécessaire, que les deux susdites MRC parlent d'une seule et même voix afin que l'opposition des résidents et résidentes des municipalités locales concernées soit véritablement prise en compte.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, malgré les appels répétés de plusieurs intervenants, groupes de citoyens et organisations écologistes, tarde à mandater le BAPE pour qu'il examine l'ensemble du projet Énergie Est de TransCanada.

ATTENDU QUE la compagnie TransCanada s'est déjà engagée à déposer l'ensemble de son projet pour examen par le BAPE, mais qu'il est vraisemblable et probable qu'elle hésitera à le faire, malgré l'annonce faite au mois de mars 2014 par le porte-parole de la compagnie, monsieur Philippe Cannon. (<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2014/05/30/007-bape-oleoduc-transcanada.shtml>.)

ATTENDU QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, M. David Heurtel, a fait, le 5 mai 2014 en conférence de presse, l'annonce à l'effet que « *le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement va évaluer le projet d'oléoduc, Énergie Est de TransCanada, qui comprend la construction d'un port pétrolier à Cacouna.* » (<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2014/05/30/007-bape-oleoduc-transcanada.shtml>)

ATTENDU QUE le Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard s'est également engagé à confier ce projet au BAPE lors d'un point de presse tenu à l'Assemblée nationale, le 24 septembre 2014.

ATTENDU QU'il apparait de plus en plus évident que ce projet de TransCanada ne jouit pas de l'acceptabilité sociale nécessaire et requise pour que ce projet puisse aller de l'avant.

ATTENDU QUE la l'existence de l'acceptabilité sociale est l'une des conditions essentielles posées par le gouvernement du Québec pour que ce projet aille de l'avant, tel qu'en fait foi le contenu de la lettre du 18 novembre adressée à TransCanada et portant la signature du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

ATTENDU QUE cette lettre énumère sept conditions pour que le gouvernement du Québec accepte la portion québécoise de ce controversé projet d'oléoduc, tel que le montrent les extraits suivants de cette lettre :

*Les conditions du gouvernement du Québec :*

- *Les communautés locales devront être consultées afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet;*
- *S'assujettir à une évaluation environnementale sur l'ensemble de la portion québécoise du projet, comprenant une évaluation des émissions de gaz à effet de serre;*

ATTENDU QUE la Cour Supérieure a rendu un jugement défavorable à la compagnie Trans Canada relativement au port de Cacouna, en effet dans son jugement « La Cour supérieure ordonne finalement un arrêt temporaire des forages menés en milieu marin à Cacouna par la pétrolière TransCanada. « Le jugement rendu mardi constitue d'ailleurs une sévère critique du gouvernement du Québec, qui a autorisé l'entreprise à aller de l'avant. Pour la juge, il semble bien qu'il y ait eu « *une faille dans le processus décisionnel du ministre* » de l'Environnement, David Heurtel. »

<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/419297/port-petrolier-la-cour-fait-cesser-les-forages-a-cacouna>

ATTENDU QUE les représentants de l'ONE ont répété à maintes reprises qu'il n'était pas dans le mandat de cet organisme d'évaluer les conséquences environnementales situées en amont du projet Énergie Est ou corrélatives à sa réalisation, malgré qu'en agissant ainsi ce tribunal administratif renonce à ses obligations constitutionnelles et légales de protéger la santé et la sécurité des personnes.

ATTENDU QUE la réalisation d'un projet de ce type est soumise par la législation québécoise à un examen d'ensemble de ses conséquences, enjeux et impacts et que le BAPE est le l'organisme le mieux en mesure de faire cette évaluation.

ATTENDU QU'il est nécessaire et primordial que la compagnie TransCanada dépose l'ensemble de son projet de pipeline Énergie Est devant le BAPE.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice demandent que les MRC de L'Assomption et d'Autray requièrent du gouvernement du Québec la convocation immédiate du BAPE pour examiner l'ensemble des conséquences du projet Énergie Est, y inclus les conséquences environnementales liées aux activités réalisées en amont de ce projet et corrélatives à celui-ci.

Que les MRC de L'Assomption et d'Autray exigent du gouvernement du Québec qu'il dépose ou s'assure que la compagnie TransCanada dépose l'ensemble de son projet Énergie Est pour une étude d'ensemble des conséquences de ce projet par le BAPE, y inclus ses conséquences sur l'émission des gaz à effet de serre et les changements climatiques que ces émissions provoquent.

Que ces deux résolutions, lorsqu'elles auront été adoptées, soient acheminées ensemble au gouvernement du Québec pour bien signifier que ces deux MRC parlent d'une seule et même voix.

Que ces résolutions soient aussi transmises aux autres MRC de la région en les invitant à se joindre à cette démarche commune, et la Fédération des municipalités du Québec, et TransCanada

11o Centre communautaire Léo Chaussé – Plan d'aménagement d'un terrain de soccer – Octroi du mandat

**Rés. 2015-60**

**CENTRE COMMUNAUTAIRE LÉO CHAUSSÉ – PLAN D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER – OCTROI DU MANDAT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de service de la Firme Beaupré et Associés relativement à la préparation d'un plan directeur d'aménagement, incluant une estimation des coûts, en vue de l'aménagement d'un terrain de soccer, du réaménagement et de la mise à niveau des aires de jeux existantes et de l'aménagement complet des espaces au Centre communautaire Léo-Chaussé, le tout selon l'offre de service soumise le 23 février 2015 au montant de 8,500.\$ plus taxes applicables

12o Centre communautaire Léo Chaussé – Beaudoin Hurens – Acceptation de l'offre de services

**Rés. 2015-61**

**CENTRE COMMUNAUTAIRE LÉO CHAUSSÉ – BEAUDOIN HURENS – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte la soumission de la Firme Beaudoin Hurens pour la réalisation d'une étude permettant de calculer les besoins réels pour le centre communautaire Léo-Chaussé, et ce, pour un montant de 3,500.\$ plus taxes tel que soumis dans l'offre de service du 4 mars 2015.

Que les honoraires prévus soient payés dans le compte de GL #05-912-00-000 (fond de parc)

13o Conversion de l'éclairage public – Demande de subvention à Hydro Québec – Autorisation et octroi des contrats

**Rés. 2015-62**

**CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION À HYDRO QUÉBEC – AUTORISATION ET OCTROI DES CONTRATS**

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité de changer son éclairage de rue par des luminaires au DEL

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec subventionne 60.\$ par luminaire remplacé

CONSIDÉRANT QUE ce programme prend fin le 31 mars 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice confirme à Hydro Québec, qu'il procèdera au remplacement de 266 luminaires sur son territoire

Que l'installation des luminaires sera effectuée par JNA Leblanc électrique selon sa soumission du 29 janvier 2015 au coût de 50\$ du luminaire

Qu'il y aura relocalisation, par JNA Leblanc électrique, de trois luminaires soit deux sur le Chemin du Bord de L'Eau et un face à l'entrée du 133-141 Montée de Saint-Sulpice. Ces luminaires seront pris sur la Montée de Saint-Sulpice près de la voie de services

Qu'il y aura aussi relocalisation d'un luminaire sur la rue Pelletier

Que le contrat de fourniture sera donnée à la compagnie Westburne selon sa soumission en date du 6 mars 2015 au montant de 76,707.85\$ plus taxes applicables

Affectation de cette dépenses GL : 05-910-20

14o Site internet de la Municipalité – Caméléon Média – Acceptation de l'offre de services

**Rés. 2015-63**

**SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ – CAMÉLÉON MÉDIA – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'offre de services en date du 27 février 2015, de la firme Caméléon Média pour la refonte complète de son site internet et ce, pour un montant de 9,200.\$ plus taxes applicables

Affectation de cette dépenses GL : 05-910-20

15o Système intégré d'alerte – Telmatik – Acceptation de l'offre de services

**Rés. 2015-64**

**SYSTÈME INTÉGRÉ D'ALERTE – TELMATIK – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'offre de service, en date du 27 février 2015, de la firme Telmatik pour l'implantation d'un service intégré d'alerte et de notification, le tout selon les montants suivants :

Frais d'implantation 110.\$ (frais unique)

Frais pour création de base de données et adresses max 500.\$ (frais unique)

Tarif annuel (max 2000 portes) 2,160.\$

Le tout plus toutes taxes applicables

Affectation de cette dépenses GL : 05-910-20

16o Ville de L'Assomption – Schéma incendie – Demande d'entraide automatique

**Rés. 2015-65**

**VILLE DE L'ASSOMPTION – SCHEMA INCENDIE – DEMANDE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE**

CONSIDÉRANT le tableau 10 de la section 1 du *Schéma de couverture de risques incendies de la MRC de L'Assomption*

CONSIDÉRANT le tableau 29 de la section 2 du *Schéma de couverture de risques incendies de la MRC de L'Assomption*

CONSIDÉRANT le tableau 33 de la section 2 du *Schéma de couverture de risques incendies de la MRC de L'Assomption*

CONSIDÉRANT notre obligation d'augmenter, lors de risques élevés et très élevés notre force de frappe initiale

CONSIDÉRANT la nécessité pour certains bâtiments d'avoir recours à un camion échelle lors d'intervention incendie

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipale de la Paroisse de Saint-Sulpice réitère sa demande d'entraide automatique auprès de la Ville de L'Assomption en tout temps, lors d'incident impliquant un immeuble, pour le secteur des limites de Repentigny/St-Sulpice à la rue Landreville .

En entraide automatique supplémentaires sur tout le territoire de Saint-Sulpice lors d'incidents impliquant des bâtiments à risques élevés et très élevés

De plus, le Conseil Municipal demande une offre de service pour une entente particulière de desserte pour un camion échelle.

17o APSAM – Formation SIMDUT – Autorisation

**Rés. 2015-66**

**ASPAM – FORMATION SIMDUT – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'inscription de Monsieur Stéphane Archambault à la formation de sécurité SIMDUT, qui sera donnée le 16 avril à St-Charles Borromée par la l'APSAM.

18o Bibliothèque municipale – Madame Julie Parent – Autorisation

**Rés. 2015-67**

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – MADAME JULIE PARENT – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise un montant de 500.\$ pour le lancement du livre de Madame Julie Parent à la Bibliothèque Municipale

19o Saint-Sulpice en fête – Acceptation des soumissions

**Rés. 2015-68**

**SAINT-SULPICE EN FÊTE – ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador  
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Que le Conseil Municipal accepte les soumissions suivantes pour la journée familiale de Saint-Sulpice en  
fête le 15 août 2015

Percussions Sultanosto enr. (Atelier Jam de percussion)	250.00\$
Monsieur Bob (Sculpture de ballon)	250.00\$
Ambulance St-Jean -Repentigny (Premiers soins)	210.00\$
Jeux Gonflables Lanaudière (Jeux gonflables et parc de jeux divers)	1 275.00\$ (plus taxe)

20o Poste de chloration rue Notre-Dame – Beaudoin Hurens – Acceptation de l'offre de services

**Rés. 2015-69**

**POSTE DE CHLORATION RUE NOTRE-DAME – BEAUDOIN HURENS – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'offre de services de la firme Beaudoin  
Hurens pour la construction d'un poste de chloration sur la rue Notre-Dame, le tout selon leur offre de  
service du 9 mars 2015 au montant de 21,000.\$

**VARIA**

**COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Lisette Dumesnil Landreville, système de message urgence, aménagement terrain soccer, bonne  
transmission information par le conseil, beaucoup autorisation dépenses.  
Monsieur Yvon Dumesnil, question restructuration administrative  
Monsieur Daniel Bissonnette, luminaire rue Pelletier et schéma incendie

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 2015-70**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard  
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :  
L'assemblée soit levée. **19h51**

.....  
**Michel Champagne**  
**Maire**

.....  
**Marie-Josée Masson**  
**Directrice Générale et**  
**Secrétaire-Trésorière**